



COMPTE RENDU DU CTL DU 31 MAI 2021

Solidaires Finances Publiques a siégé le 31 mai dans un CTL spécial télétravail.

La direction nous a dévoilé un bilan du télétravail depuis le début de la crise sanitaire, présenté auparavant en CHSCT.

Le télétravail contraint, l'articulation difficile entre présentiel et distanciel sont entre autres les problématiques qui ont été abordés.

Mais le plus important dans ce CTL, était **le nouveau protocole du télétravail** (ci-joint) applicable à la DGFIP à partir de septembre si l'état d'urgence est levé .

Ce protocole est la retranscription du protocole ministériel en la matière. Il n'apporte, comme celui du ministère, aucune plus-value au décret du mois de mai 2020. Il introduit le télétravail flottant, le télétravail exceptionnel.

Il n'y aura plus de campagne annuelle mais une gestion au fil de l'eau des demandes. Il n'y a plus de convention annuelle mais une reconduction tacite des accords télétravail.

Le volontariat redevient la norme et le chef de service est le seul responsable de l'autorisation de télétravail faite dans SIRHIUS.

Un entretien préalable avec le chef de service sera fait et si refus, il devra être obligatoirement motivé. Le directeur a convenu du rôle essentiel des représentants du personnel suite à ces refus.

Solidaires Finances Publiques sera présent auprès de vous lors de la mise en place de ce nouveau protocole.

Les seuls apports de ce protocole sont le fait qu'on puisse demander le télétravail par demi-journée et qu'un nombre minimal de 12 jours est donné lorsqu'un agent fait la demande de télétravail flottant.

C'est bien peu par rapport aux enjeux de sa mise en œuvre. La DGFIP n'a mis en place aucune stratégie ni politique organisationnelle.

Sur les points fondamentaux qui sont manquants de ce protocole :

- la prise en charge financière des frais générés par le travail à domicile.
- la mise à disposition d'un poste de travail complet et ergonomique.
- aucune mesure de prise en compte des effets du télétravail sur la santé, les organisations du travail et les collectifs.

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration liminaire (ci-jointe), **nous dénonçons la mise en œuvre d'un télétravail low-cost, sans compensation financière et matérielle, avec une formation défailante (en particulier pour les encadrantes et les encadrants) dans des conditions préjudiciables à la sécurité et à la santé des agents et agentes.**

Questions diverses :

Chaptal :

La direction nous informe de la tenue d'une réunion, le 1er juin, avec le futur bailleur sur la possibilité d'augmenter la capacité de stationnement.

Le sujet de la restauration collective sera également abordé. La direction nous fera un retour lors du CDAS du lundi 7 juin.

Le directeur a comme objectif de signer le bail fin juin, pour commencer à préparer l'aménagement des locaux et le calendrier du déménagement au 188 rue Euclide au Millénaire.

Transferts ASA et hôpitaux :

Le directeur a indiqué vouloir transférer les budgets ASA actifs des postes restructurés dès le 1er septembre au SGC Ouest Hérault (St-Pons).

Par ailleurs, il souhaite également transférer les hôpitaux de Bédarieux, Lamalou et St-Pons dès le 1er septembre à la Trésorerie Hospitalière Ouest Hérault (Béziers).

Les transferts d'emplois seront évoqués lors d'un prochain CTL.

